

■ **MAXECO Sàrl**, à Cully, CH-550-1050364-8, conseils dans le domaine économique (FOSC du 16.05.2007, p. 16/3933494). Statuts modifiés le 26 février 2009. Siège transféré à 1023 Crissier, chemin de l'Esparcette 5. Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emp- tion: pour les détails, voir les statuts. Selon déclaration des gérants du 26 février 2009, la société n'est pas soumise à une révision ordi- naire et renonce à une révision restreinte. Communications aux associés: par écrit ou par courriel. le capital social de CHF 20'000 est désormais divisé en 20 parts de CHF 1'000. Ajra Manon, qui n'est plus associée, cède ses 2 parts de CHF 1'000 (précédemment 1 part de CHF 2'000), à raison de 1 part chacun à l'associé Benrich Chiheb, élu gérant-président avec signature individuelle, et à l'as- socié-gérant Ajra Amine, nommé secrétaire, tous deux désormais titulaires de 10 parts de CHF 1'000 (précédemment 1 part de CHF 9'000).

Registre journalier no 3841 du 11.03.2009
(04930110 / CH-550.1.050.364-8)